

Nous vous souhaitons à toutes et tous de très bonnes vacances. On tient à vous remercier pour la confiance que vous portez à notre organisation. Nous répondrons à vos mails pendant les vacances.

Un grand merci à toutes et à tous les collègues qui ont participé à l'élaboration des différents articles de notre Bulletin académique. Cette participation est un signe d'encouragement pour nous et c'est un moyen d'effectuer un travail de terrain très proche de la préoccupation des collègues.

L'année n'est pas terminée pour nous et nos commissaires paritaires et permanents assureront l'accompagnement des collègues TZR, Stagiaires et contractuels.

5 juillet 2016 : CAPA titularisation stagiaire BOE et GT révision d'affectation des titulaires.

Appel collectif pour l'avenir des lycées professionnels : le SNUEP-FSU appelle l'ensemble de ses adhérent-es à le signer et le diffuser massivement.

<https://www.change.org/p/najat-vallaud-belkacem-appel-collectif-pour-l-avenir-des-lycées-professionnels>

Nouveau régime indemnitaire en SEGPA et EREA : le compte n'y est pas !

Lors du GT5 du 16 juin, le ministère a présenté le nouveau dispositif indemnitaire qui devrait être mis en place dans les SEGPA, EREA et ULIS. Le SNUEP-FSU accueille favorablement la transformation du paiement des heures de synthèse et de coordination en une indemnité (IACS) versée à tous les enseignant-es affecté-es dans ces structures et dispositifs. Il demande que l'ensemble de ces enseignant-es puissent percevoir l'indemnité fonctionnelle (IFP) liée à l'obtention du 2CA-SH et pour cela souhaite que le ministère mette en place une période transitoire pour permettre à l'ensemble des enseignant-es d'être formé-es en vue de l'obtention de ce certificat.

Quant au montant de l'indemnité IACS, le compte n'y est pas. La proposition faite n'est pas satisfaisante car elle provoquerait une baisse sensible du pouvoir d'achat pour la majorité des PLP travaillant en SEGPA pour des charges de travail identiques. Le SNUEP-FSU demande que cette indemnité corresponde à l'équivalent de 2 heures par semaine nécessaires à la coordination et synthèse permettant de suivre et d'accompagner la réussite de ces élèves les plus en difficulté.

Le SNUEP-FSU n'acceptera pas que les PLP subissent une forte diminution de leurs revenus à travail égal, il demande au ministère de revoir sa copie.

Stagiaires : Publication des résultats sur le site Sial, rubrique « Affectations »

Publication des affectations inter-académique

- **30 juin** : disciplines indus de P2200 à P 7420 (sauf biotechnologie, carrosserie et STMS), Hôtellerie, Pâtisserie et Boulangerie
- **5 juillet** : Arts appliqués, carrosserie, Biotechnologie
- **7 juillet** : Lettres-allemand, Eco Gestion, STMS
- **8 juillet** : Disciplines matières générales

Les collègues concernés trouveront aussi un lien les dirigeant sur le site de l'académie obtenue vers une page spécifique **dédiée à l'accueil des stagiaires**, sur laquelle ils pourront prendre connaissance des informations utiles quant aux démarches à accomplir en vue de leur affectation en établissement, ainsi que l'adresse à laquelle ils devront envoyer les pièces justificatives demandées.

Demandes de révisions d'affectation

Les lauréats peuvent solliciter une demande de révision d'affectation. La demande devra être envoyée **exclusivement** par courrier, au plus tard le 12 août 2016. Nous restons à la disposition des collègues pour les aider dans leur démarche.

Cette année, le ministère semble vouloir limiter le nombre de demande de révision d'affectation. En effet la note de service précise que seules *les situations des premiers non-entrants justifiant de situations familiales graves ou de handicap seront examinées en fonction des besoins en académie*. Néanmoins nous conseillons aux personnes pour qui l'affectation obtenue engendrera de graves difficultés personnelles ou familiales de faire une demande de révision.

Complément de service dans une discipline différente

Un professeur certifié de physique et d'électricité appliquée, TZR, avait été affecté par le recteur de Lille dans un lycée situé dans sa zone de remplacement pour effectuer un service hebdomadaire d'enseignement de 12 heures 30 en sciences physiques et chimie, ainsi que dans un lycée situé dans une zone de remplacement limitrophe de sa zone d'affectation pour effectuer un service hebdomadaire d'enseignement de 8 heures en mathématiques-sciences physiques. Il a demandé au tribunal administratif de Lille d'annuler ces deux décisions comportant un complément de service dans un enseignement différent de sa spécialité.

Le tribunal administratif de Lille a annulé la première décision du rectorat, estimant qu'en confiant à l'enseignant un enseignement dans une discipline qui n'était pas la sienne, **non pas à titre accessoire mais pour 12 heures 30 par semaine, soit plus de la moitié des obligations de service d'enseignement auxquelles il était astreint**, le recteur de l'académie de Lille avait méconnu les dispositions du 2° de l'article 3 du [décret du 25 mai 1950](#).

Par contre, le tribunal a rejeté la demande concernant la 2^{ème} décision du rectorat, estimant que **le service hebdomadaire de remplacement en sciences physiques de 8 heures "revêtait un caractère accessoire"** et qu'il "n'était pas contraire aux dispositions du décret n° 50-581 du 25 mai 1950.

Le tribunal a rappelé "que **les enseignants du 2nd degré assurent, à titre principal, leurs obligations de service dans l'enseignement de leur spécialité et ne peuvent être amenés à participer à un enseignement différent qu'à titre accessoire**, lorsqu'ils ne peuvent assurer leur maximum de service dans leur spécialité".

Le Sénat publie un rapport sur l'orientation scolaire

Dans un rapport publié le 29 juin, le Sénat pointe les défaillances du système d'orientation scolaire. De l'enseignement secondaire à l'université, il met en avant le manque de transparence des procédures et les hypocrisies de l'institution.

Les sénateurs proposent de rendre la procédure Affelnet «plus transparente et plus juste», «par la publication et l'explication du barème et des critères». À ce jour, le barème prend en compte des critères géographiques, pédagogiques et sociaux. Mais la pondération de ces éléments est laissée «à la discrétion du recteur», explique le rapport.

Et concernant l'orientation vers la voie professionnelle, le constat n'est pas nouveau car le rapport parle d'une « *orientation subie* »... Ainsi, les jeunes en difficulté se voient souvent orientés en lycée professionnel, dont l'affectation dans une spécialité dépendra de la capacité d'accueil : « *le plus souvent affectés contre leur gré dans des spécialités qui, outre qu'elles ne les intéressent pas, offrent généralement les débouchés professionnels les plus faibles* ».

Le rapport du Sénat prétend qu'il est possible de faire autrement en avançant une série de propositions, qu'on reprendra à la rentrée pour montrer qu'il ya une grande différence entre écrire un rapport et la réalité qui montre que rien ne se fera sans une réelle valorisation de la voie professionnelle.

Abaissement de la pression certificative : une étape positive pour le SNUEP-FSU

Le 30 juin, le CSE a étudié deux projets d'arrêtés qui permettent de supprimer les CCF en seconde professionnelle liés au diplôme intermédiaire : l'un modifie les définitions des épreuves de Mathématiques et sciences physiques et Chimiques et Prévention santé environnement aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle ; l'autre modifie les arrêtés définissant certaines spécialités du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles. Ces propositions font suite aux annonces de la ministre sur les mesures prises pour améliorer l'accueil des élèves des lycées professionnels en 2^{nde}.

Ainsi, ces modifications permettront d'abaisser globalement la pression certificative pour les lycéen-nes professionnels, de centrer l'action de l'enseignant-e sur la formation des élèves à l'entrée de la voie, et d'alléger « l'usine à gaz » qu'a engendré la généralisation des CCF à quasiment toutes les disciplines.

Pour le SNUEP-FSU, ces modifications se traduiront effectivement par un allègement concret pour les disciplines générales (maths-sciences et PSE) puisque qu'elles suppriment l'évaluation passée en 2^{nde}. Pour les enseignements professionnels évalués pour le diplôme intermédiaire, le ministère propose de reporter les évaluations de 2^{nde} en 1^{ère}. Sur ce point, le SNUEP-FSU restera vigilant afin que ce report n'alourdisse pas démesurément le dispositif de certification de l'année de première.

Le SNUEP-FSU considère que le ministère aurait pu aller plus loin encore en modifiant en profondeur les modalités de certifications du diplôme intermédiaire. Le retour aux épreuves ponctuelles terminales en fin de 1^{ère} pour toutes les disciplines est incontournable pour redonner du temps aux savoirs généraux et professionnels, pour redonner du sens à l'acte pédagogique d'évaluation et pour améliorer les conditions de travail des personnels.

Cependant, pour le SNUEP-FSU, ces modifications vont dans le bon sens et constituent une étape positive dans la redéfinition des modalités de certification des diplômes professionnels. Le SNUEP, avec la FSU, a donc donné un avis positif sur ces textes.

Garantie individuelle du pouvoir d'achat GIPA :

Le [décret n° 2016-845 du 27 juin 2016](#) modifie le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa). Le décret proroge la garantie individuelle du pouvoir d'achat en 2016. Il fixe, dans ce cadre, la période de référence prise en compte pour la mise en œuvre de cette indemnité. Les publics concernés sont les administrations, les agents civils de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et militaires, militaires.

Un [arrêté](#) fixe au titre de l'année 2016 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de Gipa. Ainsi, pour la période de référence fixée du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2015, le taux de l'inflation ainsi que les valeurs annuelles du point à prendre en compte pour la mise en œuvre de la formule figurant à l'article 3 du décret sont les suivants :

- taux de l'inflation : + 3,08 % ;
- valeur moyenne du point en 2011 : 55,5635 euros ;
- valeur moyenne du point en 2015 : 55,5635 euros.

L'enseignement pro revient (un peu) au centre du jeu !

Le 14 juin 2016, la ministre de l'EN a été auditionné sur l'EP par les membres de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale. Dans nos derniers Bulletins, nous avons exposé les points de vue de la Ministre et quelques députés.

La ministre a rappelé les mesures qui seront appliquées à la rentrée comme la possibilité d'opter pour une autre orientation dans le premier trimestre de 2de professionnelle, les pôles de stages, la semaine de préparation au stage en entreprise, **la création de 500 nouvelles formations vers des métiers d'avenir à la rentrée 2017**, l'expérimentation de l'orientation en BTS sur décision du conseil de classe de terminale.

Le SNUEP-FSU a accueilli favorablement la création de 1000 postes et 500 formations dans la voie professionnelle. Mais il restera vigilant pour que ces formations soient toutes mises en œuvre dès la rentrée 2017 et qu'elles puissent bénéficier à la formation professionnelle sous statut scolaire des jeunes essentiellement sur les formations à niveau V et IV. Le SNUEP-FSU n'acceptera pas que ces nouveaux moyens aillent à l'apprentissage ou à l'apprentissage dit « public » qui se développe dans nos établissements !

CAMPAGNE DE PRÉ- SYNDICALISATION POUR L'ANNÉE 2016-2017

[Bulletin préadhésion \(PDF\)](#) [Bulletin préadhésion \(Word\)](#)

[Bulletin de prélèvement \(PDF\)](#) [Bulletin de prélèvement \(Word\)](#).